



Ensemble
vers l'emploi

CLIENTS PARTICULIERS

Base Smic horaire au 1er mai 2023 soit 11,52 €

Grille tarifaire au 1^{er} mai 2023

Activités	€ par heure et par salarié
Ménage, repassage, courses, garde d'enfants...	21,77 €
Jardinage, manutention, petit bricolage	23,73 €
Jardinage et travaux « experts » : taille de haie, peinture, bricolage nécessitant des compétences ou habilitations spécifiques	25,75 €

Frais annexes

Adhésion Adcr Services 2023 (valable 12 mois)	8,00 €
Forfait déplacement pour estimation	18,09 €
Location matériel par l'association ADCA	8 € de l'heure 21 € par demi-journée 35 € la journée

Majorations

Majoration insalubrité	+ 20%
Tarifification samedi	+ 25%
Tarifification dimanche et jours fériés	+ 50%
Pénalités d'annulation dans un délai de moins de 24h	10% du montant prévu

Avantages fiscaux

Certaines prestations réalisées chez les particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôts dans le cadre des Services à la Personne (SAP) selon la loi et les décrets en vigueur. Pour plus de précisions, consultez notre site internet www.adcr-services.com ou www.impots.gouv.fr

Rappels

Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

Le client est responsable de la sécurité des salariés et leur fournit les EPI (équipements de protection individuelle) pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.

Sauf avis contraire, il est formellement interdit aux salariés Adcr Services de réaliser des travaux nécessitant de monter plus de « 3 marches ».

Adcr Services doit être informé dans les meilleurs délais de tout changement lié au contrat de mise à disposition (jour et horaire, durée de la mission, tâches à réaliser).

Durée minimale facturée par intervention : 2 heures.